



CONSEIL MARITIME DE LA FAÇADE MANCHE EST – MER DU NORD

Direction interrégionale de la Mer
Manche Est – mer du Nord

*Secrétariat du conseil maritime
de la façade Manche Est-mer du Nord*

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE (CP) ÉLARGIE AUX COMMISSIONS SPÉCIALISÉES (CS)

à Rouen le 7 février 2020

Le président de la commission permanente du CMF MEMNor, Monsieur VOGT, ouvre la séance de la commission permanente élargie aux commissions spécialisées. Celle-ci est consacrée à la planification des espaces maritimes. Elle doit permettre de recueillir les observations des acteurs de la façade Manche Est – mer du Nord sur les premières actions identifiées pour y intégrer le plan d'action.

Point 1 : Actualités de l'élaboration du volet opérationnel du DSF MEMNor

Madame AMAT (DIRM MEMN) expose l'avancée de l'élaboration du volet opérationnel du Document Stratégique de la Façade Manche-Est – Mer du Nord.

Parmi les cibles des objectifs environnementaux de la stratégie de façade maritime restant à fixer, quatre concernent l'eutrophisation. Elles ont fait l'objet de discussions au cours du séminaire SDAGE de l'Agence de l'eau Seine-Normandie du 7 février 2020 et sont en cours d'élaboration.

Les autres cibles portant sur l'artificialisation (une cible), la pression de pêche sur les habitats d'intérêt communautaire (deux cibles), les oiseaux marins (une cible) et les zones de protection forte (six cibles), ne sont pas encore définies.

Le second point abordé concerne les Zones de Protection Forte (ZPF). Madame AMAT indique que la mesure M003 du 1^{er} cycle PAMM consiste à compléter le réseau d'aires marines protégées par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquable.

Monsieur GALICHON (GPMH) s'interroge sur l'articulation entre Aires Marines Protégées (AMP) et Zones de Protection Forte (ZPF).

Monsieur DUMENIL (DIRM MEMN) précise qu'une AMP ne constitue pas en tant que telle une Zone de Protection Forte. Il rappelle la définition d'une ZPF qui est une zone sur laquelle l'ensemble des enjeux environnementaux forts et majeurs sont protégés par une réglementation qui y est appliquée et contrôlée. Ces zones sont identifiées suite à une analyse précise des réglementations qui s'y appliquent. Il indique également que seuls deux sites sur la façade répondent actuellement à la définition de ZPF : le site « Ile de Terre de Saint-Marcouf » et le site « Estuaire de l'Orne. »

Madame AMAT propose d'organiser, le 10 avril 2020, une réunion de concertation sur les cibles et les ZPF. Celle-ci pourra réunir la seule CS milieu vivant ou la CP et l'ensemble des CS en fonction de la préférence des membres du CMF.

Le dispositif de suivi constitue la quatrième partie du DSF. Le Programme de Surveillance du PAMM y est désormais intégré. L'objectif de ce dispositif est de collecter les données en vue de l'évaluation permanente de l'état écologique des eaux marines, de permettre la mise à jour des objectifs environnementaux lors du prochain cycle, et d'évaluer l'efficacité des mesures du plan d'action. La mise à jour du Programme de Surveillance adopté au 1^{er} cycle DCSMM et l'élaboration du dispositif de suivi socio-économique sont en construction.

La concertation en façade sur le dispositif de suivi aura lieu entre fin mai et mi-juin, après la réalisation de la première version de l'évaluation environnementale stratégique et de l'analyse coût-efficacité des mesures par le bureau d'étude chargé d'accompagner l'État dans la démarche.

Monsieur BECQUET (CFTC) s'interroge sur la structure en charge du dispositif de suivi du DSF.

Monsieur GALICHON (GPMH) s'interroge quant à lui sur la manière dont est assuré le pilotage du dispositif de suivi socio-économique du DSF.

Monsieur DUMENIL (DIRM MEMN) indique que la délégation mer littoral est pilote du volet socio-économique du dispositif de suivi.

Contribution de la commission spécialisée « articulation mer et littoral » à l'élaboration des SDAGE

La commission spécialisée « articulation mer et littoral » s'est réunie le 7 janvier 2020. Elle a exprimé son souhait, à cette occasion, de produire une contribution à destination des agences de l'eau afin de favoriser la parfaite articulation du DSF MEMNor avec les trois schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux de la façade (SDAGE Artois-Picardie, SDAGE Seine-Normandie, SDAGE Loire-Bretagne). Parmi ses préconisations, la CS souhaite notamment une meilleure prise en compte de l'eutrophisation dans les secteurs à plus forts enjeux tels que les zones de cultures marines. S'agissant des conditions hydrographiques et de la connectivité terre-mer au niveau des estuaires, elle souhaite assurer la plus grande cohérence possible avec les plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI).

Madame AMAT (DIRM MEMN) demande à la CP si elle accepte de confier à la CS « articulation mer et littoral » le soin d'élaborer une contribution sous le pilotage de son président Jean LEPETIT. Les instances CMF valident cette méthode de travail.

Monsieur VOGT demande à ce que les éléments de travail abordés lors du séminaire SDAGE du 7 février 2020 soient diffusés aux membres du CMF. Ils permettent, en effet, d'apporter une nouvelle vision à la notion d'eutrophisation qu'il est important de partager.

Monsieur SARRAZA (AESN) n'exprime pas d'opposition à la communication de ces éléments.

Monsieur BECQUET (CFTC) s'interroge sur la possible remise en cause des projections du CMF par le travail conduit dans le cadre de l'élaboration du SDAGE. Cette question est posée dans un souci de compatibilité des travaux menés.

Monsieur SARRAZA (AESN) indique que de nombreux membres sont communs entre le CMF et le comité de bassin, au sein duquel le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins est également représenté.

Monsieur LEPETIT (conseil départemental de la Manche) souligne l'importance d'une communication des avancées et des étapes de travail entre les deux instances afin d'éviter les contradictions. Concernant la DREAL et les Zones de Protection Forte, il indique qu'il est important également de communiquer les éléments d'avancée des travaux en amont dans l'optique d'une co-construction cohérente entre l'État et les instances du CMF.

Monsieur DUMENIL (DIRM MEMN) apporte un complément en indiquant qu'il existe des leviers d'action pour bien articuler le SDAGE et le DSF. Le premier consiste en un travail collaboratif et régulier des services techniques. Le second levier consiste en la représentation même des instances puisque le CMF, renouvelé en octobre 2019, compte parmi ses membres des structures ou des personnes représentées dans les instances de bassin telle que l'Association Nationale des Élus de Bassin (ANEB) par exemple. Ces représentations croisées permettent de renforcer l'articulation entre le comité de bassin et le CMF. Il indique, par ailleurs, l'importance du partage des contributions entre les deux instances afin de nourrir au mieux la réflexion sur le SDAGE et sur le DSF. Enfin, il rappelle que lors de la saisine de l'autorité environnementale au 31 juillet 2020 pour avis sur le DSF, il sera procédé à la saisine de plusieurs autres documents administratifs en parallèle, non seulement celle des trois SDAGE de la façade mais aussi des plans de gestion du risque inondation (PGR). Il y aura donc une analyse en parallèle par l'autorité environnementale pour l'ensemble de ces documents, dans l'optique de leur mise en concordance.

Monsieur AUDOLLENT (conseil régional des Hauts-de-France) s'interroge sur le rythme d'évolution des trois SDAGE et sur le fait de savoir si la contribution de la commission spécialisée « articulation mer et littoral » sera ou non transmise à l'agence de l'eau Artois-Picardie.

Monsieur DUMENIL (DIRM MEMN) indique que cette contribution sera une contribution commune vers les trois bassins hydrographiques de la façade. Si le bassin Artois-Picardie ne possède pas, à la différence du bassin Seine-Normandie, de commission dédiée au littoral et à la mer, cette thématique est traitée au sein de la commission des milieux naturels et de la planification. Il rappelle également que le bassin Artois-Picardie possède une commission de la prospective et des programmes, aux compétences proches de celles de la commission permanente de la prospective et des programmes du bassin Seine-Normandie, et qui est donc chargée de contribuer à l'élaboration du SDAGE.

Monsieur DUMENIL (DIRM MEMN) rappelle le calendrier de concertation et de consultation du volet opérationnel du document stratégique de façade.

Se sont déjà tenus :

- la commission permanente de lancement le 21 novembre 2019 au cours de laquelle a été évoqué la méthode de travail consistant à confronter les mesures existantes aux objectifs fixés par la stratégie afin de vérifier si elles permettent de les atteindre. Lorsque ce n'est pas le cas, des actions nouvelles doivent être proposées. De premières pistes d'actions ont, par ailleurs, été évoquées.
- la réunion des cinq commissions spécialisées les 9, 14 et 16 janvier 2020 au cours desquelles chacune des commissions a pu proposer ses actions et réagir sur celles identifiées au niveau national.
- les quatre ateliers territorialisés, organisés entre le 20 et le 29 janvier 2020, qui ont permis d'associer le public pour inscrire les ambitions du plan d'action dans les territoires de la façade.

Restent à conduire :

- la transmission, pour le 14 février, de la première version du plan d'action pour soumission à l'évaluation environnementale stratégique, et pour un arbitrage en termes de positionnement politique et financier des administrations centrales concernées par les différentes actions proposées.
- la réunion de concertation en façade sur les cibles des objectifs environnementaux qui n'avait pu être arrêtées au moment de l'adoption de la stratégie ainsi que sur les zones de protection forte (ZPF) le 7 ou le 10 avril 2020.
- le retour d'une première version de l'évaluation environnementale stratégique par le bureau d'étude EPICES BIOTOPE le 15 mai 2020.
- une CP élargie aux CS début juin 2020, afin de présenter les conclusions de la première EES, recueillir les dernières remarques sur les éléments, afin de pouvoir présenter le document en CMF plénier le 17 juin 2020 au matin, en préfecture de Région Normandie à Rouen.

L'évaluation Environnementale Stratégique sera finalisée au cours du mois de juillet 2020 par le bureau d'étude, sur la base des dernières remarques qui auront été formulées lors de l'assemblée plénière du CMF. Elle accompagnera le plan d'action et le dispositif de suivi lors de la saisine de l'autorité environnementale au plus tard le 31 juillet 2020.

La procédure de consultation sera, ensuite, comparable, à celle de la stratégie de façade maritime. Les préconisations de l'autorité environnementale seront intégrées avant de consulter pour avis le public et les instances de gouvernance de la façade (CRPMEM, Comités Régionaux Biodiversité, Comités de Bassin, Conseils Régionaux, Conseils Départementaux, ainsi que les syndicats mixtes ou EPCI porteurs de ScoT côtiers).

Point 2 : Plan d'actions du DSF MEMNor

Discussion sur les propositions issues des ateliers territorialisés d'élaboration du plan d'action du DSF MEMNor

Madame MEZIANI présente les principales conclusions des ateliers territorialisés et les pistes d'action qui ont y ont été évoquées.

Ces ateliers respectaient un parallélisme avec les processus de concertation organisés dans le cadre de la stratégie de la façade maritime, et d'en co-construire le volet opérationnel avec le public.

Ces ateliers ont permis d'amener les acteurs des territoires à proposer des pistes d'action concrètes. Ces dernières ont vocation à nourrir la réflexion dans l'élaboration du plan d'action, qu'elles soient socio-économiques ou environnementales, nationales ou conduites uniquement sur la façade, afin de répondre aux ambitions des objectifs de la stratégie, qu'ils soient particuliers ou généraux.

Les quatre ateliers organisés à Calais le 20 janvier 2020, au Cotot le 23 janvier 2020, au Havre le 27 janvier 2020 et à Cherbourg-en-Cotentin le 29 janvier 2020 ont réuni 65 participants.

Trois thématiques différentes ont été traitées au cours de chacun des ateliers. Cinq thématiques ont été abordées parmi les sept proposées. Les deux thématiques non traitées sont celle portant sur les ports et les transports maritimes, ainsi que celle concernant la formation, la recherche et l'innovation. Madame MEZIANI indique que s'agissant de cette dernière thématique, transversale par nature, des pistes d'actions y faisant références ont été proposées au sein des autres thématiques traitées en ateliers.

Monsieur ORAIN (conseil départemental du Calvados) s'interroge sur le devenir des deux thématiques non traitées dans le cadre des ateliers, qui présentent de ce fait des manques importants. Il rappelle que le DSF assure dans son premier volet un équilibre entre les objectifs socio-économiques et environnementaux, mis en place de manière à pouvoir poursuivre le développement d'activités. La réglementation lui apparaissant contraignante du point de vue environnemental en ce qui concerne notamment la notion d'artificialisation, il indique qu'il semble nécessaire de retenir une attention particulière sur la thématique portuaire.

Monsieur GODEFROY (Ifremer) explique être préoccupé par la question du rechargement de plages dans la baie de l'Authie. Les représentants de l'État dans le département ont pris acte de la décision d'une collectivité territoriale de bouleverser l'équilibre de la baie par la mise en place d'une mesure de protection des populations face au risque de submersion marine. Le préfet a pris acte de la volonté de cette collectivité territoriale d'aménager la baie de l'Authie au détriment d'un certain nombre de ressources (frayères, production de gisements de coques, reposoirs de phoques, déplacement de sable), en contournant l'autorité environnementale sur le fondement d'une mesure d'urgence. Monsieur

GODEFROY s'inquiète, plus largement, que ce qui est mis en place puisse être remis en question pour des raisons impératives de sécurité et d'urgence. Il émet le souhait que le CMF prenne connaissance de ce sujet et il insiste sur le fait que ce type de projet doit être soumis à décision préfectorale. Il relève le paradoxe entre la souplesse qui a prévalu pour traiter ce sujet et les contraintes qui pourraient, le cas échéant, être imposées au développement des aménagements portuaires qui devront être compatibles avec le document stratégique de façade et, en particulier, ses objectifs environnementaux.

Monsieur LEPETIT indique que cela renvoie au sujet de l'articulation entre deux instances, l'instance de gouvernance du parc et celle de planification qui intervient à une échelle plus large. Il évoque la nécessité de la mise en place d'une auto-saisine de l'instance de planification qui pourrait traiter ce type de questions, sur demande de l'instance de gouvernance plus locale.

Madame MEZIANI explique ensuite que l'ensemble des propositions exprimées en ateliers ont été mises en cohérence afin que l'intitulé de l'action lui permette d'être appliquée à la façade pour favoriser sa déclinaison concrète. Elle rappelle que le plan d'action regroupe des actions concrètes permettant d'atteindre les objectifs de la stratégie.

Monsieur VOGT s'interroge sur le niveau de détail des propositions d'actions présentées. Certaines semblent évidentes et d'autres semblent induire des notions plus complexes. Il questionne, par ailleurs, la place de cette démarche dans la construction du plan d'action.

Monsieur DUMÉNIL indique que l'idée des ateliers territorialisés était d'associer le public et les territoires à la réflexion en partant des objectifs. Les pistes d'actions proposées sont peu précises et peu techniques car issues d'une réflexion sans support initial, le public n'ayant pas eu connaissance de premières pistes d'action sur lesquelles baser leurs réflexions. La démarche reste tout de même intéressante, sur le modèle de ce qui avait été réalisé pour la stratégie car elle permet d'associer un public moins connaisseur mais pouvant tout de même s'intéresser aux sujets maritimes. Les réflexions portées sont relativement globales mais permettent d'enrichir et de compléter les réflexions des instances de gouvernance, notamment des commissions spécialisées, afin de confirmer les grandes orientations des travaux d'élaboration du plan d'action.

Remarques formulées en séance concernant les propositions d'actions issues des ateliers territorialisés

Monsieur DUMÉNIL indique que l'intérêt est ici de montrer ce qui a été discuté dans le cadre des ateliers territorialisés et de mettre en avant les réflexions que le grand public a eu sur ces sujets. Les membres de la commission permanente sont libres d'indiquer la pertinence ou non des actions proposées et ils sont invités à identifier celles qui leur semblent concordantes avec leurs propres réflexions. Il rappelle l'importance de se saisir des instruments de démocratie participative qui ont été mis en place.

Monsieur SARRAZA (AESN) rappelle qu'une consultation du public aura lieu par la suite, et que tout l'intérêt de ce type d'exercice est de recueillir des propositions d'actions différentes de celles pouvant être faites en commission.

Monsieur VOGT indique que la consultation du public consiste au contraire à soumettre au public des propositions techniques et précises pour qu'il y réagisse. Il précise qu'ici les propositions d'actions par le public, dans le cadre de la co-construction du document, ne sont pas neutres.

Monsieur SARRAZA précise que les remarques issues de la consultation du public ne sont pas neutres non plus, et que le public n'attend pas d'avoir des propositions pour avoir sa propre opinion sur les sujets.

Madame GILLMANN (RTE) s'interroge sur la clarté de la méthode. Elle indique qu'il n'est pas possible de déterminer si les auteurs des propositions d'actions élaborées en atelier sont réellement des membres du grand public ou des membres siégeant dans d'autres instances. Elle précise qu'une demande sera traitée différemment selon l'instance l'ayant formulée. Le nombre d'expressions d'une même proposition aurait également été une information dont il aurait été utile de disposer. Concernant les propositions issues des commissions spécialisées, il serait intéressant de connaître les auteurs des propositions d'actions. Cela permettrait de nourrir certaines réflexions.

Monsieur DUMENIL indique que tout l'intérêt des ateliers réside dans un travail collaboratif en tables rondes et dans la formulation de propositions non associées à une instance en particulier. Concernant les propositions issues des commissions spécialisées, le tableau présent dans le dossier de séance présente une traçabilité pour les propositions évoquées dans chacune des cinq CS.

Monsieur VOGT propose que la commission permanente formule ses remarques pour chacune des actions proposées dans les ateliers territorialisés.

- **Thématique « Gestion durable des ressources biologiques marines »**

Accompagner la recherche et le développement des « énergies propres ».

Madame MEZIANI indique que les idées derrière cette proposition sont d'identifier et créer des sites d'essai pour les énergies marines renouvelables (EMR), sans se limiter à l'éolien, d'encourager les synergies entre le secteur de la recherche et les professionnels, de lancer une ferme pilote pour l'expérimentation de nouvelles technologies, d'expérimenter l'houlomoteur en s'appuyant sur une étude du conseil départemental de la Manche et de transférer les

titres de concession de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'hydrolien afin de poursuivre les expérimentations. Elle indique également que le terme « énergie propre » englobe l'expérimentation autour de la motorisation des navires (motorisation hybride, électrique, turbo-voile).

Position de la CP :

→ L'absence de clarté de l'action ne permet pas d'aboutir à un consensus.

Développer la filière de collecte et de réutilisation des engins et filets de pêche usagés.

Monsieur VOGT indique que cette proposition est précise, intéressante et est déjà mise en œuvre.

Monsieur AUDOLLENT demande qu'apparaisse une expérience conduite sur l'utilisation de filets de pêche biodégradables par le parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale (PNM EPMO).

Position de la CP :

→ Proposition intéressante mais préciser l'expérience conduite par le PNM EPMO.

Identifier et réduire les impacts de la pêche de loisir à l'aide de réglementations et de systèmes de déclaration de captures adaptés.

Monsieur BECQUET indique que le terme « réduire » n'est pas adapté et sous-entend un prélèvement excessif de la part de la pêche récréative.

Monsieur VIARD demande que soit modifié le libellé de la phrase concernant la pêche récréative au prétexte qu'on ne peut considérer que ses prélèvements puissent être à priori considérés comme excessifs sans qu'ils aient été préalablement mesurés.

Position de la CP :

→ Supprimer « et réduire » dans la formulation de l'action.

Etablir le taux de captures accidentelles et orienter les recherches sur la sélectivité en conséquence.

Monsieur BECQUET indique que la capture accidentelle est un dommage collatéral de la pêche, et demande le remplacement du terme « établir » par le terme « connaître ».

Monsieur VOGT propose de garder l'action en attente de discussions et d'une prise de décision des acteurs de la pêche.

Position de la CP :

→ Aucun consensus n'a émergé quant au devenir de cette action

→ Remplacer le terme « établir » par « connaître »

Inventorier les ENI et communiquer autour des évolutions / mettre en place un observatoire des ENI.

Position de la CP :

→ Aucun consensus n'a émergé quant au devenir de cette action

→ L'action doit être discutée par les spécialistes du sujet

Mieux identifier les impacts des produits appliqués directement dans l'eau dans le cadre des activités aquacoles et soutenir la mise en place de chartes de bonnes pratiques.

Monsieur GODEFROY indique que de nombreuses connaissances existent déjà à propos des rejets des activités aquacoles et des impacts de l'aquaculture sur le milieu marin. Une identification précise des molécules rejetées et des impacts engendrés reste cependant à réaliser. Il indique l'existence de règles de pratique aquacole, des chartes de non rejet notamment vis-à-vis des antibiotiques.

Monsieur VOGT suggère la suppression de cette proposition d'action.

Monsieur GODEFROY s'interroge sur la nécessité et la possibilité de connaître l'impact de chaque usage.

Monsieur BECQUET indique que cette connaissance est importante pour être en mesure d'évaluer la qualité de l'eau. Le maintien de cette proposition permettrait selon lui d'être mieux informé et de mieux sensibiliser à ces problématiques.

Position de la CP :

→ Aucun consensus n'a émergé quant au devenir de cette action

Soutenir les démarches de labellisation, création de labels / AOC locaux ou de façade.

Position de la CP :

→ Pas d'objection à cette proposition.

Mettre à jour les SRDAM.

Position de la CP :

→ Pas d'objection à cette proposition.

Améliorer la connaissance sur les ZFH.

Position de la CP :

→ Pas d'objection à cette proposition.

Conduire des expériences de renaturalisation de cours d'eau.

Position de la CP :

→ Pas d'objection à cette proposition.

- **Thématique « Filières maritimes performantes »**

Harmoniser le cahier des charges EMR : mise en place de dispositifs de réduction sonore, interdiction du recours exclusif aux anodes sacrificielles.

Position de la CP :

→ Défavorable à cette proposition.

Encourager la collecte des données des projets étrangers et le partage des méthodes mises en œuvre dans les autres parcs.

Position de la CP :

→ Préciser « des projets de parcs éoliens »

Créer des sites pilotes et conduire des expérimentations EMR.

Monsieur DUMENIL indique que cette proposition fait suite à un regret du public exprimé en atelier territorialisé portant sur le fait que le développement de l'hydrolien ne soit pas une priorité de la PPE en consultation.

Monsieur VOGT indique que la création de sites pilotes n'est pas une réponse à l'abandon de l'hydrolien par la PPE, car les champs d'expérimentation existent et continuent.

Monsieur GODEFROY relève une ambiguïté dans la proposition. Un site pilote est un site permettant de tester un engin. Un site d'expérimentation regroupe quant à lui des technologies variées telles que des éoliennes, des hydroliennes mais aussi d'autres technologies. Il indique que les côtes de la Manche ne comptent pas d'espaces permettant d'offrir des potentiels d'expérimentation suffisants. Il ne semble donc pas possible en France de créer des sites pilotes au vu du manque d'espaces adaptés à disposition.

Madame GILLMANN indique que RTE propose aux porteurs de projet de prévoir, par le biais d'autorisations, une zone d'essai au sein des zones commerciales afin de mutualiser les infrastructures. Cette proposition a été exprimée dans les instances de gouvernance de chacune des quatre façades maritimes. Il faut donc vérifier si cela peut être adapté pour la façade. Cette proposition est donc intéressante à conserver à condition d'en retenir une acception assez large.

Monsieur VOGT suggère de formuler une proposition consistant à remettre l'hydrolien dans la PPE.

Position de la CP :

→ Remplacer « site pilote » par « site d'expérimentation EMR »

→ Préciser « et en particulier sur l'hydrolien » en fin de proposition

Mieux prendre en compte les habitats et conditions hydrographiques (courants de marée notamment) dans l'exploitation de granulats marins.

Madame PAPORE (Unicem) indique une méconnaissance de l'activité d'extraction de granulats marins au travers de cette proposition. Elle indique que les navires extracteurs doivent, dans leur mode de fonctionnement, s'adapter aux conditions hydrographiques. Cette proposition n'est donc pas cohérente avec ce qui est réellement fait dans le cadre de l'exploitation de granulats marins.

Madame MEZIANI précise que cette action part du constat que ces éléments ne sont pas forcément pris en compte de la même manière dans les différents cahiers des charges.

Madame PAPORE indique que tout suivi, notamment concernant le benthos, fait l'objet de validations par l'Ifremer, notamment les conditions dans lesquels ils sont réalisés. Par ailleurs, il existe un comité de suivi dans lequel sont présents les services de l'État et qui se réunit pour établir le cahier des charges. Ce dernier est abondé des connaissances du GIS et conditionne la réalisation du suivi (localisation, contexte de l'exploitation).

Monsieur BECQUET indique que certaines installations méritent la prise en compte des habitats et conditions hydrographiques.

Monsieur GODEFROY rappelle la mise en place, à brève échéance, du groupement scientifique « effets cumulés » en Normandie qui permettra d'apporter un certain nombre de réponses aux interrogations soulevées. Il rappelle également l'existence du GIS éolien mis en place dans le cadre du parc éolien de Dieppe – Le Tréport.

Position de la CP :

→ Remplacer « dans l'exploitation de granulats marins » par « dans les exploitations ».

Développer la recherche et la formation (matériaux bio-sourcés, motorisation hybride).

Position de la CP :

→ Pas d'objection à cette proposition.

Aider les démarches de déconstruction des navires par des opérations « coup de poing » (prime à la casse) : mise en place d'opérations de collectes exceptionnelles.

Monsieur ORAIN indique que l'association APER conduit déjà de telles actions et qu'il existe, par ailleurs, un dispositif d'appel d'offres avec des chantiers de déconstruction régionaux.

Monsieur VOGT indique que le sujet de la déconstruction des navires est déjà traité et les constructeurs ont une responsabilité sur le sujet. Le débat porte plutôt sur la responsabilité étendue.

Position de la CP :

→ L'action est jugée peu pertinente.

Encourager la constitution d'unités d'innovation réunissant les pôles de recherche, les industriels de la filière navale et nautique en faisant le lien avec l'hinterland.

Position de la CP :

→ Pas d'objection à cette proposition malgré la mise en place déjà effective de GIS dans les pôles de recherche.

Valoriser les sédiments de dragage.

Position de la CP :

→ Pas d'objection à cette proposition.

- **Thématique « Attractivité des espaces maritimes et littoraux »**

Développer les connexions ville/port : développement d'infrastructures routières et de transports en commun, développement d'offres de services à destination des croisiéristes.

Monsieur VOGT indique le débat existant concernant le développement de la croisière sur l'Axe Seine, pour lequel sont mis en place des groupes de travail, des comités de pilotage. Il précise que le développement d'infrastructures routières n'est pas en lien avec l'attractivité des espaces maritimes et littoraux.

Position de la CP :

→ Remplacer la proposition par « développer les offres de service à destination des croisiéristes ».

Développer et structurer l'offre touristique : Développer la connaissance des petits métiers touristiques, transformer les activités/métiers « traditionnels » en offres touristiques de découverte.

Monsieur DUMENIL précise que cette action porte sur les métiers traditionnels liés à la mer.

Monsieur VOGT suggère une suppression de la proposition d'action.

Position de la CP :

→ L'action n'est pas jugée pertinente

Créer un musée à ciel ouvert.

Madame MEZIANI indique que cette proposition est inspirée du projet *Mora* dans lequel un navire deviendra un chantier à vocation touristique.

Monsieur ORAIN précise que le département du Calvados accompagne l'association Mora qui a pour but de reconstruire le navire amiral de Guillaume Le Conquérant (La Mora). Le projet sera développé à Honfleur sur le port. Il s'agit d'une reconstruction du navire à ciel ouvert et le public pourra venir voir les travaux.

Position de la CP :

→ Remplacer l'action par « Valoriser l'attractivité du patrimoine maritime »

Développer les loisirs (cyclotourisme, randonnée nautique).

Position de la CP :

→ Remplacer par « Développer avec modération les loisirs (cyclotourisme, randonnée nautique) ».

Valoriser les sites de la façade (classement, mise en valeur).

Position de la CP :

→ Pas d'objection à cette proposition.

Lancer une action de labellisation « Normandie » des ports sur une base de bonnes pratiques (dragage, gestion des déchets, aires de carénage...).

Position de la CP :

→ Aucun consensus n'a émergé quant au devenir de cette action.

Favoriser le traitement/récupération des eaux noires/grises.

Monsieur ROBERT (ANEB) indique que l'équipement des navires de plaisance habitables en réservoirs de récupération des eaux grises et eaux noires n'est toujours pas obligatoire en France, contrairement à la plupart des pays européens, et rares sont les ports de plaisance équipés de dispositif de pompage et de collecte.

Monsieur DUMENIL précise que plusieurs actions sont actuellement conduites dans le cadre du 1^{er} cycle du PAMM, afin d'avoir une connaissance, sur l'ensemble des espaces portuaires, du niveau d'équipement dont dispose chacun des ports de la façade.

Monsieur BECQUET propose l'ajout du sujet des épaves et déchets portuaires, en indiquant que la dérive de ce qui provient des bassins versants s'accumule au niveau des ports.

Position de la CP :

→ Préciser « Favoriser encore »

Développer l'attractivité du patrimoine maritime (classe de mer, communication sur les événements maritimes).

Position de la CP :

→ Pas d'objection à cette proposition d'action.

Établir une stratégie de gestion des mouillages à l'échelle de la façade.

Position de la CP :

→ Pas d'objection à cette proposition d'action.

- **Thématique « Attractivité des espaces maritimes et littoraux »**

Retenir l'échelle hydrosédimentaire pour l'élaboration de la stratégie territoriale de gestion du trait de côte.

Position de la CP :

→ Pas d'objection à cette proposition d'action.

Décliner la stratégie territoriale de gestion du trait de côte en plans de gestion et d'actions selon une logique coût/efficacité : plan de gestion des zones érosives identifiées, stratégie et plan d'action de dépoldérisation à l'échelle de la cellule hydrosédimentaire.

Monsieur VOGT indique que la proposition est trop incomplète.

Position de la CP :

→ Souhait de supprimer ce qui suit dans la proposition d'action « selon une logique coût/efficacité »

Identifier les enjeux présents et futurs liés à l'artificialisation : état des lieux des pertes physiques des habitats liées à l'artificialisation, état des lieux des projets d'artificialisation.

Position de la CP :

→ Préciser qu'il s'agit de l'« artificialisation littorale »

Engager des actions de restauration et de création d'habitats.

Position de la CP :

→ Pas d'objection à cette proposition d'action.

- **Thématique « Bon État Écologique des milieux et des écosystèmes marins et littoraux »**

Créer un système de consignes sur les engins de pêche.

Madame MEZIANI précise qu'il s'agit ici d'un système permettant de réutiliser les engins de pêche.

Monsieur VOGT indique que la récupération et le recyclage des engins de pêche fait partie du projet du parc naturel marin. Le terme de consigne n'est pas approprié ici.

Position de la CP :

→ Défavorable à cette proposition d'action.

Équiper les ports et centres conchylicoles en bennes/containers pour récupérer les déchets collectés en mer.

Position de la CP :

→ Préciser que cette action concerne également les plages.

Réaliser un état des lieux et une modélisation de l'incidence des bruits émis par les activités maritimes.

Monsieur DUMENIL indique que cette proposition a plus vocation à nourrir le dispositif de suivi que le plan d'action. Cette action rentre dans le cadre de la mise à jour de l'état initial des eaux à chaque cycle, et concerne le descripteur 11 en particulier.

Position de la CP :

→ Pas d'objection à cette proposition d'action.

Créer un observatoire du type de fréquentation de l'estran.

Monsieur VOGT indique que de nombreuses données existent sur ce sujet. Le PNM, la DDTM, mais également des associations et universités y ont travaillé. Les données sont donc éventuellement à homogénéiser.

Position de la CP :

→ Aucun consensus n'a émergé quant au devenir de cette action

Définir une charte de bonnes pratiques pour les divers usages sur les prés salés, encourager la labellisation des pratiques d'élevage qualitatives et accompagner les agriculteurs en zones menacées par la montée des eaux pour assurer la transition de leur activité.

Monsieur VOGT indique que de nombreuses thèses portent déjà sur ce sujet et ses différents aspects.

Position de la CP :

→ Aucun consensus n'a émergé quant au devenir de cette action.

Mettre aux normes les aires de carénage et créer un dispositif de certification carénage pour inciter/obliger les plaisanciers à les utiliser.

Monsieur VOGT précise qu'il n'y a pas de norme existante sur les carénages mais des règles s'appliquant en particulier au carénage. Il rappelle également que le carénage sauvage est interdit.

Monsieur SARRAZA indique que les aires de carénage ont un statut intermédiaire. Il n'y a donc pas d'éléments précis d'autorisation concernant les rejets sur ces aires.

Position de la CP :

→ Il serait plus pertinent de prévoir un arrêté type pour les zones de carénage.

Sensibiliser le public aux enjeux de la qualité des eaux, des rejets et des déchets.

Monsieur SARRAZA indique que de nombreuses actions de sensibilisation sont déjà mises en place. Il insiste néanmoins sur la nécessité de poursuivre la sensibilisation du public aux actions entreprises pour préserver la qualité de l'eau.

Position de la CP :

→ Pas d'objection à cette proposition d'action.

Développer une gestion écologique des plages avec la réduction, le ramassage et le tri des déchets sur l'estran : généralisation des bacs à marée, arrêt du râtissage mécanique des plages, sensibilisation.

Position de la CP :

→ Pas d'objection à cette proposition d'action.

Mettre en service la chatière du port du Havre (terminal Port 2000) : cette action répond à l'objectif PTM – 7C : Développer le transport fluvial et ferroviaire dans une logique de report modal et de massification des pré et post acheminement

Monsieur GALICHON indique que suite à une concertation publique ainsi qu'à de nombreuses discussions, il a été décidé le lancement du dossier d'autorisation du projet de lien entre le port historique du Havre et Port 2000, appelé la « chatière ». Il précise que la finalité du projet est de développer le transport fluvial. Le GPMH souhaite faire apparaître ce projet dans le plan d'action. Il rappelle que la réalisation du projet est soumise à autorisation.

Monsieur BECQUET indique l'opposition du comité régional des pêches et de l'OFB à la réalisation de ce projet. Il justifie sa position en rappelant la présence de zones de nourriceries et de frayères dans la zone et insiste sur la forte anthropisation de l'estuaire de la Seine. S'il comprend les enjeux économiques du projet, il met en évidence l'existence d'enjeux pour le milieu marin particulièrement forts dans le secteur qui ne doivent pas être négligés.

Monsieur VOGT indique que bien que l'enjeu du projet soit considérable pour le port du Havre, les membres en présence doivent à ce jour uniquement se prononcer sur la formulation de l'action qui leur est proposé.

Il est rappelé que les enjeux auxquels il est fait référence ont été évoqués au cours du débat public et que l'étude d'impact est en cours. Il est précisé que l'inscription du projet dans le DSF ne vaudrait pas autorisation qui ne pourra être délivrée qu'à l'issue de l'étude d'impact.

Monsieur GODEFROY précise que l'opposition de l'environnement à l'économie est un frein à la prise de décisions. L'environnement doit être estimé de façon économique. Cette demande a été faite au niveau national dans de nombreuses instances. Il indique que la dégradation de l'environnement a des conséquences économiques nécessitant d'être chiffrées. L'estimation du coût économique de l'atteinte portée à l'environnement doit être réalisée de manière

plus régulière.

Il est émis l'idée de remplacer, dans l'intitulé de l'action, « Mettre en service » par « Construire la chatière sous réserve de la délivrance des autorisations tenant compte des activités existantes ».

Il est procédé à un vote des membres pour savoir quelle position retenir vis-à-vis de l'inscription de cette action dans le plan d'action du DSF :

- 11 membres votent « Pour » l'inscription de l'action dans le plan d'action
- 4 membres votent « Contre » l'inscription de l'action dans le plan d'action
- 2 membres s'abstiennent.

Position de la CP :

→ La commission permanente plaide pour l'inscription de cette action dans le plan d'action. Elle propose de retenir la formulation suivante : « Construire la chatière sous réserve de la délivrance des autorisations tenant compte des activités existantes »

Discussion sur les propositions d'actions issues des commissions spécialisées du CMF MEMNor

Monsieur DUMENIL rappelle que les cinq commissions spécialisées se sont réunies au mois de janvier. Il propose de revenir sur quelques points consensuels mais surtout de débattre des sujets qui ont pu apparaître bloquants et sur les pistes d'amélioration qui y ont été proposées.

GME – 6A : Maintenir les capacités d'extraction autorisées actuellement et prévoir leur renouvellement à terme

Proposition d'action formulée en CS : Prendre en compte, dans les stratégies des ports, la problématique du foncier à disposition des entreprises de granulats marins pour assurer une capacité de stockage adaptée et suffisante.

Monsieur DUMENIL précise que des échanges ont eu lieu avec la sous-direction PTF dans le but de les informer de la formulation de cette attente par les acteurs de la façade.

Madame PAPORE précise que dans le cadre du maintien d'une capacité d'exploitation sur la façade, la mise à disposition de lieux de déchargement est nécessaire ainsi que la possibilité de mise en place de lieux de traitement des matériaux, tout en étant proche du marché. Elle indique que les ports identifient des espaces propices à l'accueil des énergies marines renouvelables, et qu'il est important de ne pas oublier l'activité d'extraction de granulats marins avec la mise à disposition de zones de qualité dans les ports, adaptées aux matériaux.

Position de la CP :

→ Pas d'objection à cette proposition d'action.

D01-HB-OE06 : Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles

Action 1 : Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer

Il est proposé de mettre en place, dans le cadre de cette action, une cartographie dynamique des habitats benthiques qui aura pour vocation de synthétiser les informations disponibles à destination des porteurs de projet et des services instructeurs.

Monsieur DUMENIL indique un réel intérêt pour le sujet de la part des membres des commissions spécialisées.

Position de la CP :

→ Aucune objection n'est formulée concernant cette proposition d'action évoquée en CS.

Elaboration de guides

Monsieur DUMENIL indique que de manière transversale et dans plusieurs objectifs, des préconisations d'élaboration de guides ont été soulevées. Il précise que les membres des CS ont insisté sur la nécessité d'associer les acteurs à leur élaboration.

D01-HB-OE06 : Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles

Action 2 : Ré-examiner les autorisations de la pêche dérogatoire et les autorisations de pêche à la drague dans la bande des 3 milles

Monsieur DUMENIL indique qu'aucun consensus n'a pu émerger au cours des discussions en CS, certains acteurs préconisant l'attente du *Brexit* et la conclusion d'un accord de pêche avec le Royaume-Uni. Il précise que des préconisations ont également été formulées afin de distinguer en fonction de la taille des navires. D'autres acteurs ont

rappelé la nécessité d'intégrer à la réflexion la drague et pas seulement le chalut.

Monsieur VIERA indique que la zone des 3 milles est peu fréquentée en Hauts-de-France mais est une zone de secours en cas de mauvais temps.

Monsieur ORAIN appelle à la prudence quant à la rédaction de cette action.

Monsieur VOGT propose de retenir une position d'attente sur le sujet dès lors que le CRPMEM de Normandie ne s'est pas prononcé formellement sur une telle action.

Monsieur DUMENIL indique que l'évaluation environnementale stratégique permettra de savoir si les actions permettent ou non de répondre aux objectifs. La position à adopter par rapport à cette action devrait être connue au 15 mai. Il précise la possibilité d'attendre jusqu'au CMF du 17 juin 2020 pour permettre aux pêcheurs de disposer d'une meilleure visibilité sur le sujet.

Monsieur MARILL (DIRM MEMN) propose la mise en place de trois mesures transitoires :

- l'attente jusqu'à la mi-juin pour laisser le temps de la réflexion sur les mesures envisageables ou non ;
- la proposition de plusieurs scénarios tendanciels par le bureau d'étude réalisant l'EES ;
- la formulation de l'action sur une tonalité non pas de réduction des autorisations mais d'une maîtrise de l'effort de pêche déployé dans la bande côtière et d'une stabilisation du niveau des autorisations afin d'éviter un report d'effort.

Position de la CP :

→ Une réserve est exprimée sur cette action à ce stade

D01-HB-OE10 : Réduire l'abrasion des structures géomorphologiques particulières (Ridens, Fosse centrale de la Manche, Roches Douvres)

Action 4 : Evaluer le niveau d'interaction des activités avec les structures géomorphologiques particulières à enjeu et adapter la réglementation si nécessaire

Monsieur DUMENIL précise qu'il existe peu de difficultés s'agissant du site des Ridens de Boulogne dès lors que la structure géomorphologique particulière est située dans un site Natura 2000 et que les conclusions de l'analyse des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation devrait permettre de répondre à l'OE via le DOCOB du site.

Concernant les deux autres structures, il indique que s'agissant de la fosse centrale, une activité de pêche semble être présente en bordure de la fosse si bien qu'il sera important de savoir à partir de quelle profondeur est prise en compte la structure géomorphologique pour cet objectif. Concernant les Roches Douvres, il indique que les principales activités impactées semblent plutôt concerner les pêcheurs en provenance de Bretagne.

Monsieur BECQUET demande des précisions concernant les questions d'abrasion des structures et le rôle des arts traînants des activités de pêche sur les fonds marins.

Monsieur DUMENIL précise les enjeux écologiques des trois secteurs et indique que la problématique s'est posée pour la pêche sur ces secteurs mais concerne toutes les activités et tous les navires.

Monsieur BECQUET indique la nécessité d'un temps de réflexion et de consultation du CRPMEM Normandie.

Position de la CP :

→ Une réserve est exprimée sur cette action jusqu'à ce que les professionnels de la pêche aient pu formellement se positionner sur le sujet.

D01-OM-OE02 : Prévenir les collisions des oiseaux marins avec les infrastructures en mer, notamment les parcs éoliens

Action 1 : Structurer au niveau national un comité scientifique dédié à l'éolien en mer pour assurer la pertinence et la cohérence des préconisations vis-à-vis de l'évaluation et de la réduction des impacts environnementaux.

Sous-action 4 : Saisir le conseil scientifique national pour avis sur les projets faisant l'objet d'une demande d'autorisation et en amont sur la désignation des zones propices.

Madame KIRCHSTETTER exprime une opposition à la constitution d'un conseil national qui serait compétent pour formuler un avis obligatoire avant la délivrance des autorisations. Elle s'étonne, par ailleurs, que l'action ne cible que les parcs éoliens malgré le terme « notamment » de l'objectif.

Monsieur COUSIN indique que l'éolien en mer ne doit pas être la seule activité visée dans un objectif de préservation des oiseaux marins.

Madame KIRCHSTETTER questionne l'ajout d'une instance supplémentaire à l'ensemble des autorisations mises en œuvre dans le cadre national. Elle indique le bon fonctionnement existant entre l'échelle locale et l'échelle nationale. Elle indique la volonté de la part de la FEE d'être associé à ce comité scientifique dans une optique de discussion de la

définition des protocoles.

Monsieur DUMENIL précise que le Comité Interministériel de la Mer prévoit l'instauration d'un comité de façade chargé de discuter des impacts cumulés des parcs éoliens tout en conservant localement les instances de concertation et de suivi. Il indique que s'agissant de la proposition de création d'une nouvelle instance nationale, la position de la façade a été relayé auprès des directions d'administration centrale.

Monsieur GODEFROY évoque la problématique de la mise en place d'une couche supplémentaire au niveau national. Il précise l'existence de spécificités à l'échelle des façades. Il indique la disponibilité d'expertises scientifiques locales en citant notamment le GIS « effets cumulés » qui serait en mesure d'amener les éléments de connaissances nécessaires afin de conseiller le CMF. Ce dernier pourrait alors avoir un rôle plus décisionnel.

Monsieur DUMENIL indique que l'essentiel des points de difficulté ou de débat ont été traités. Il rappelle que les dossiers de séance contiennent l'ensemble des remarques formulées en CS. Les membres sont invités à transmettre à la mission de coordination leurs propositions complémentaires avant la transmission du premier projet de plan d'actions aux directions d'administration centrale du ministère.

Madame GILLMANN questionne le sujet des points de ravitaillement des navires en hydrogène dans les parcs éoliens.

Monsieur DUMENIL indique qu'il s'agit d'une proposition évoquée en ateliers.

Monsieur VOGT indique que le ravitaillement en pleine mer n'est pas encouragé car il constitue une action délicate. Il indique l'interdiction actuelle de stationner dans les parcs et précise que les bateaux électriques devraient avoir une autonomie suffisante ne nécessitant pas ce type de ravitaillement en mer.

Monsieur DUMENIL indique, enfin, que les précisions attendues par les membres des commissions concernant certains sujets tels que l'artificialisation seront communiquées dès la définition des cibles.

Les membres de la CP et des CS s'accordent pour ne pas débattre à nouveaux des autres sujets mais d'intégrer les remarques formulées en CS à la transmission du premier projet de plan d'actions vers les directions d'administration centrale du ministère de la transition écologique et solidaire.

La séance est levée par le président Pierre VOGT

A Rouen, le 8 juillet 2020



Le président de la commission permanente
Pierre VOGT

**Commission permanente du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord
élargie aux commissions spécialisées**

Séance du 7 février 2020

Liste des participants

Président de la commission permanente

Monsieur Pierre VOGT, représentant le président du Conseil régional de Normandie

Membres de la commission permanente et des commissions spécialisées du CMF MEMNor :

Monsieur Alain BAZILLE, représentant le président du Conseil départemental de la Seine-Maritime

Monsieur Olivier BECQUET, représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens

Monsieur Dominic BENBASSA, représentant la Fédération française d'études et de sports sous-marins

Monsieur Brice COUSIN, représentant le Syndicat des énergies renouvelables

Monsieur Didier FERAY, représentant de France nature environnement

Monsieur Pascal GALICHON, représentant le président du Grand port maritime du Havre

Monsieur Dominique GODEFROY, représentant de IFREMER

Madame France KIRCHSTETTER, représentante de France énergie éolienne

Monsieur Jean LEPETIT, représentant le président du Conseil départemental de la Manche

Madame Laëtitia PAPORE, représentant l'Union nationale des producteurs de granulats

Monsieur Bernard ROBERT, représentant l'Association nationale des élus de bassin

Madame Rita SAHYOUN, représentant la fondation WWF France

Madame Sandrine SAMSON, représentant le président du Grand port maritime de Rouen

Monsieur Manuel SARRAZA, représentant l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Monsieur Dominique THOMAS, représentant la Fédération des organisations de producteurs de la pêche artisanale

Monsieur Dominique VIARD, représentant la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer

Monsieur Antony VIERA, représentant le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Hauts-de-France

Secrétariat du conseil maritime de façade

Direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord (DIRMer MEMNor) : Monsieur Xavier MARILL, Monsieur Corentin DUMENIL, Madame Juliette AMAT, Madame Annabelle COQUET, Madame Sofia MEZIANI, Madame Helena DEVETAKOV.

Invités

Représentant des services du Conseil régional Hauts-de-France, Monsieur Mathieu AUDOLLENT

Représentant des services du Conseil départemental du Calvados, Monsieur Didier ORAIN

Représentant le Réseau Transport Électricité (RTE), Monsieur Jacques FREMAUX, Madame Aurore GILLMAN, Monsieur Damien JAFFROY

Représentant le bureau d'étude BIOTOPE, Madame Magalie LACROIX